



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exploitations

Question écrite n° 4925

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité d'améliorer les conditions de transmission des exploitations agricoles aux jeunes agriculteurs. En effet, des avancées importantes ont permis depuis 1993 de favoriser la reprise des exploitations. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour répondre sur ce point aux demandes des agriculteurs et les mesures qu'il compte prendre pour améliorer le dispositif actuel.

Texte de la réponse

La transmission des exploitations constitue une priorité du Gouvernement afin d'encourager les installations. L'Etat a décidé de renforcer l'efficacité des programmes pour l'installation des jeunes en agriculture et le développement des initiatives locales. Le fonds pour l'installation en agriculture (FIA) prend en 1998 le relais de l'intervention de l'Etat dans ces programmes et amplifie son action : ce nouveau fonds est doté de 160 MF auxquels pourront s'ajouter les crédits communautaires, correspondant au cofinancement de l'aide à la transmission de l'exploitation. Cette nouvelle mesure sera une action exclusivement structurelle. Elle sera réservée aux exploitants âgés sans successeur qui, par leurs initiatives, auront rendu possible l'installation d'un candidat à la recherche d'une exploitation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4925

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3482

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4476